



### Délibération du Conseil Communautaire

\*\*\*\*\*

Le Lundi 15 avril 2024 à 18h30, le conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Périgord Ribéracois (CCPR) s'est réuni à Montagrier sous la Présidence de Monsieur Didier Bazinet, Président, à la suite de la convocation adressée le 09 avril 2024 conformément à l'article L 2121-12 du Code Général des collectivités territoriales.

Nombre de membres titulaires en exercice du Conseil Communautaire	58	
Titulaires présents	42	Jean-Pierre Prigul–Janick Laville–Jean-Didier Andrieux-Pascal Devars-Monique Boineau-Serrano-Jean-Pierre Prunier-Murielle Cassier-Didier Bazinet-Michel Desmoulin-Corinne Ducoup-Philippe Boismoreau-Philippe Bogaert-Alfred Gonnard-Jean-Marcel Beau-Daniel Bonnefond-Bruno Limerat-Ludovic Gillaizeau-Francis Lafaye-Clément Lemercier-Gilles Mercier-Nicolas Platon-Catherine Bezac-Gonthier-Laurent Casanave-Christine Laurent-Dominique Caillou-Philippe Chotard-Jean-Pierre Chaumette-Francis Duverneuil-Virginie Mouche-Jean-Pierre Paretour-Joël De Luca-Gérard Caignard-Fabrice Boniface-Brigitte Pourtier-Philippe Dubourg-Prisca Mortier-Pierre Janailac-Julie Bordet-Edwige Badel-Marion Lafaye-Patrick Lachaud-Muriel Morlion
Suppléants présents	1	David Boucard - Commune de Verteillac
Titulaires absents	16	Allain Tricoire-Bernadette Bazinet-Christine Berthé-Lisa Boyer-Yves Mahaud-Joël Constant-Géry Denis-Catherine Esculier-Romain Perruchaud-Bernard Saint Martin-Christophe Rossard-Pierre Guigné-Jean-Claude Arnaud-Denis Ferrand-Joëlle Saint-Martin-Régis Defraye
Procurations	10	Allain Tricoire à Patrick Lachaud Bernadette Bazinet à Monique Boineau-Serrano Christine Berthé à Brigitte Pourtier Joël Constant à Bruno Limerat Géry Denis à Francis Duverneuil Catherine Esculier à Christine Laurent Romain Perruchaud à Catherine Bezac-Gonthier Bernard Saint Martin à Philippe Chotard Jean-Claude Arnaud à Didier Bazinet Joëlle Saint Martin à Marion Lafaye

**DELIBERATION N° 2024/78 : (Code Nomenclature /)****DATE : 15 AVRIL 2024****RAPPORTEUR : Didier Bazinet****OBJET : Modification du tableau des effectifs**

Vu le Code Général de la Fonction Publique ;

➤ Monsieur le Vice-Président propose de procéder aux modifications suivantes :

-la création d'1 poste de rédacteur principal 1<sup>ère</sup> classe à 35h hebdomadaire suite à l'appel à candidature pour le poste d'instructeur ADS suite à la réintégration d'un agent en détachement aux services de l'Etat

-la création d'1 poste d'adjoint d'animation principal 2<sup>ème</sup> classe à 17 heures hebdomadaire suite à la nomination stagiaire d'un agent en CDI au service à la population au 01/05/2024

-la modification d'1 poste de rédacteur principal 2<sup>ème</sup> classe à 35 heures hebdomadaires jusqu'à ce jour actif et rendu vacant suite au départ d'un agent en détachement en réintégration aux services de l'état au 01/04/2024

Le tableau des effectifs recense désormais 134 postes dont 113 postes pourvus représentant 107 ETP, 10 disponibilités et 11 postes vacants.

Par ailleurs, la collectivité compte 3 contrats de projet à temps plein, 18 contrats de missions temporaires représentant 13.82 ETP, 12 CDD représentant 9.27 ETP.

Le tableau des effectifs à date du 15 avril 2024 est le suivant :

EMPLOIS PERMANENTS	DUREE HEBDO MADAIRE	POSTES CREES	EFFECTIF POURVU		POSTES VACANTS
			dont actifs	dont dispos	
<b>FONCTIONNAIRES</b>					
Attaché hors classe	35	1	1	0	0
Attaché principal	35	1	1	0	0
Attaché	35	3	3	0	0
Rédacteur Principal 1 <sup>o</sup> Classe	35	4	3	0	1
Rédacteur Principal 2 <sup>o</sup> Classe	35	1	0	0	1
Rédacteur	35	2	1	0	1
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>o</sup> classe	35	3	3	0	0
Adjoint Administratif Principal 1 <sup>o</sup> classe	30	1	1	0	0
Adjoint Administratif Principal 2 <sup>o</sup> classe	35	2	2	0	0
Adjoint administratif	35	7	5	1	1
Adjoint administratif	32	1	1	0	0

Ingénieur principal	35	1	1	0	0
Agent de maîtrise principal	35	4	4	0	0
Agent de maîtrise	35	11	11	0	0
Agent de maîtrise	32	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31,5	1	1	0	0
Agent de maîtrise	31	1	1	0	0
Agent de maîtrise	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	35	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	35	5	5	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	16	1	1	0	0
Adjoint technique Principal 2° classe	15	1	1	0	0
Adjoint technique	35	13	9	3	1
Adjoint technique	33	2	2	0	0
Adjoint technique	27	1	0	0	1
Adjoint technique	21	1	0	0	1
Animateur principal 1° classe	35	1	1	0	0
Animateur	35	2	2	0	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	35	9	6	2	1
Adjoint d'animation principal 1° classe	30	1	1	0	0
Adjoint d'animation principal 1° classe	24	1	0	1	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	35	3	3	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	31	1	1	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	30	2	2	0	0
Adjoint d'animation Principal 2° classe	17	1	0	0	1
Adjoint d'animation	35	13	12	0	1
Adjoint d'animation	33	1	1	0	0
Adjoint d'animation	32	2	1	1	0
Adjoint d'animation	30	3	2	1	0
Adjoint d'animation	24	2	2	0	0
Adjoint d'animation	23,37	1	0	1	0
Adjoint d'animation	17	1	0	0	1
Educateur des activités physiques et sportives	35	1	1	0	0
Opérateur Territorial Principal des activités physiques et sportives	35	3	3	0	0

Opérateur Territorial des activités physiques et sportives qualifié	35	1	1	0	0
Educateur de jeunes enfants de classe exceptionnelle	35	1	1	0	0
ATSEM principal 2° classe	35	2	2	0	0
ATSEM principal 2° classe	27	1	1	0	0
<b>AGENTS CONTRACTUELS</b>					
Attaché CDI	35	1	1	0	0
Rédacteur Principal de 2° classe CDI	35	1	1	0	0
Adjoint administratif en CDI	35	1	1	0	0
Adjoint technique	21	1	1	0	0
Adjoint technique	20	1	1	0	0
Adjoint d'animation CDI	17	1	1	0	0

Le conseil communautaire, ouï l'exposé de M. le Vice-Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE :**

A - Le tableau des effectifs est modifié tel que présenté ci-dessus ;

B - Les crédits nécessaires à la rémunération des agents et les charges sociales s'y rapportant seront inscrits au budget intercommunal 2023 aux chapitres prévus à cet effet.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré approuve à l'unanimité

ONT SIGNE AU REGISTRE LES MEMBRES PRESENTS POUR EXPEDITION CONFORME

Décision du Conseil Communautaire :

**Votes pour : 53**

**Votes contre : 0**

**Abstentions : 0**

Publié le 24 avril 2024

**Le Président de la Communauté  
de Communes du Périgord Ribérois  
Didier Bazinet**

Signé électroniquement le 18/04/2024 à 17:02  
par Didier BAZINET

**Le secrétaire de séance  
du 15 avril 2024  
Jean-Marcel Beau**

